

<b>Facture N°</b>	<b>Etablie le</b>
<b>Contrat d'achat photovoltaïque</b>	
<b>Période annuelle de facturation</b>	<b>du n°</b>
<b>du</b>	<b>au</b>
<b>Coordonnées Producteur</b> Détail adresse Code postal Commune Tél mail  Adresse du site de production (si nécessaire) Détail adresse Code postal Commune	<b>Coordonnées Acheteur EDF</b> EDF Agence Obligation d'achat Solaire Détail adresse Code postal Commune Tél mail site internet TVA intracommunautaire EDF :
	TSA 10295 94962 CRETEIL CEDEX 0 969 37 57 07 (Service gratuit + prix d'un appel) <a href="mailto:OA-SOLAIRE@edf.fr">OA-SOLAIRE@edf.fr</a> <a href="http://www.edf-oasolaire.fr">www.edf-oasolaire.fr</a> FR03552081317
<b>Compteur de production, ..... n° :</b>	
Date nouveau relevé du :	Valeur du nouvel index (P1) :
Date ancien relevé du :	Valeur de l'ancien index (P2) :
	Perte de production validée par ERDF (P3) :
	Production (P1-P2+P3) :
<b>Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), ..... n° :</b>	
Date nouveau relevé du :	Valeur du nouvel index (A1) :
Date ancien relevé du :	Valeur de l'ancien index (A2) :
	Consommation Auxiliaires (A1-A2) :
<b>Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2+P3)-(A1-A2) :</b>	
<b>Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :</b>	
<b>Production livrée en kWh, jusqu'au plafond</b> <b>Production livrée en kWh, au-delà du plafond</b>	<b>Montant de la facture</b> au tarif de au tarif de
	Soit un montant de :
	Soit un montant de :
<b>TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts</b>	<b>Montant</b>

**Conditions de règlement:**

Cette facture est payable au plus tard 30 jours à compter de sa date de réception.  
 A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois (en application de la loi du 4 août 2008), ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

**Signature :**